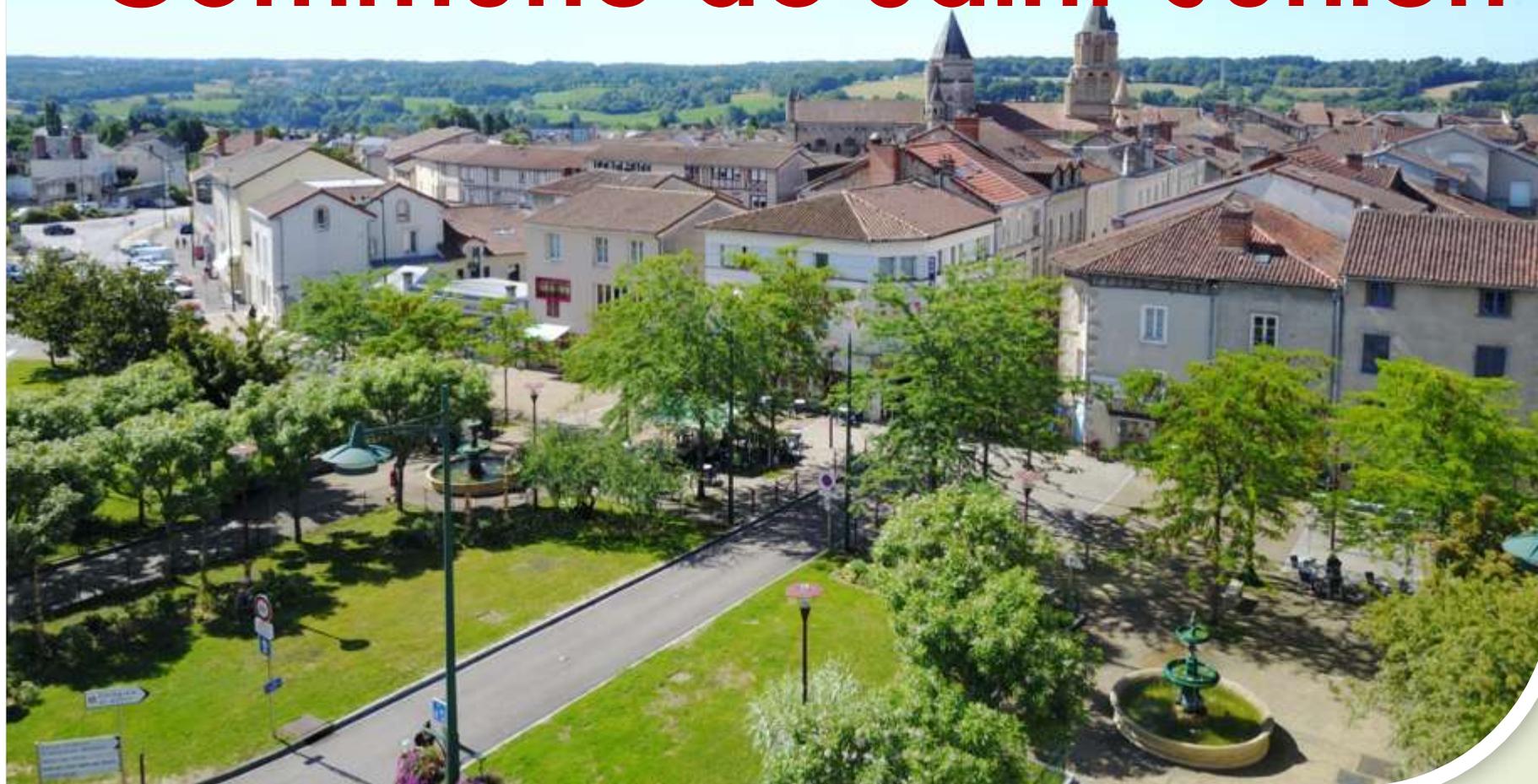


Débat d'orientations budgétaires 2021 Commune de Saint-Junien



Fondement du DOB

- ▶ Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire des EPCI et, par conséquent, son non-respect entache d'illégalité la délibération adoptant le budget primitif .
- ▶ Le rapport vise à montrer les données essentielles à prendre en compte pour définir les lignes directrices du budget 2021. Il s'agit à ce stade de présenter les données fondamentales et une première esquisse destinée à servir de base aux travaux des commissions et de l'Assemblée.
- ▶ Le document établi dans cette perspective préfigurera ce que pourrait être la section de fonctionnement , son équilibre et la marge de manœuvre éventuelle pour financer la section d'investissement.
- ▶ Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le contexte économique et financier national, intégrant les mesures prévues par la loi de finances. Ces orientations budgétaires sont aussi marquées par des mesures propres à la Commune.

SOMMAIRE

- ▶ **Les finances locales en 2021** page 4
 - 1. **Fiscalité locale (TH, TFPB)** page 6
 - 2. **Réduction de la fiscalité économique** page 19
 - 3. **Autres mesures** page 23
- ▶ **Les données propres à la commune**
 - 1. **Les charges de structure** page 30
 - 2. **Les charges courantes de fonctionnement** page 31
 - 3. **Les ressources de fonctionnement – approche de la fiscalité 2021** page 35
 - 4. **Les investissements 2021** page 37
 - 5. **Les comptes de résultat 2020** page 47
 - 6. **Etats des restes à réaliser** page 51
 - 7. **Maquette et prospective du budget prévisionnel 2021** page 54
- Lexique** page 58

Les finances locales en 2020

- ▶ La Loi de finances 2021 a été publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2020
- ▶ Chaque année la loi de finances comporte son lot de mesures traditionnelles qui intéressent les collectivités locales : évolution des concours financiers de l'Etat, règles de calcul des montants de dotations revenant à chaque collectivité, revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, etc....
- ▶ La loi de finances 2021 comporte en outre un certain nombre de mesures dont il convient d'apprécier les enjeux financiers pour les collectivités locales, elle s'inscrit dans la gestion de la pandémie et s'articule avec un plan de relance national. Les conséquences économiques et budgétaires de cette crise sont majeures avec la plus forte récession mondiale depuis 1929 et un déficit budgétaire sans précédent depuis 1945. Marquée en 2020 par deux périodes de confinement inédites en France, la politique menée va dégrader les finances publiques d'une manière substantielle et durable, compte tenu du coût des mesures de soutien à l'économie et à la population (plans d'aide sectoriels aux entreprises, chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, pertes de recettes fiscales pour l'Etat et les collectivités, etc.). Pour impulser un rebond économique, le gouvernement met en œuvre, dès la fin de l'année 2020, le plan « France Relance » doté de 100 Md€ afin de renforcer la compétitivité des entreprises (baisse des impôts de production, soutien au financement des entreprises, à l'innovation et l'export), d'accélérer la transition écologique et la rénovation énergétique des bâtiments, et de préserver l'emploi et la cohésion sociale. Néanmoins, les perspectives économiques et l'évolution de la trajectoire des comptes publics restent incertaines.

Relance économique

- ▶ Cette loi de finances prévoit un plan de relance économique majeur qui comprend notamment la **réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale** portant sur les impôts « de production ».
- ▶ À compter de 2021, la part régionale de CVAE – qui représente environ 7,25 milliards d'€ - est supprimée et sera remplacée par une fraction de la TVA. **Cette mesure ne concerne pas directement les EPCI car leur part de CVAE n'est pas modifiée. Cependant, la CET est désormais plafonnée à 2 % de la valeur ajoutée produite (contre 3 % auparavant).**
- ▶ La LF pour 2021 prévoit également la **réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles**, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (environ - 1,54 milliard d'euros de TFB et - 1,75 milliard d'euros de CFE). Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans l'EPCI. Enfin, les valeurs locatives des établissements industriels évolueront de la même manière que les locaux professionnels (afin d'en ralentir leur évolution).
- ▶ Afin de soutenir la relance économique, la LF pour 2021 prévoit une disposition permettant aux EPCI d'instituer une exonération facultative supplémentaire de contribution économique territoriale (CFE et/ou CVAE) en cas de création ou extension d'établissement. Cependant, **l'État ne financera pas cette mesure qui sera donc à la charge des collectivités** qui instituent cette exonération.

1 – Fiscalité locale : Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale - Article 16

- 1 : Impact sur les contribuables de 2020 à 2023
- 2 : Aménagement des règles de lien et de plafonnement des taux d'imposition
- 3 : Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes
- 4 : Compensation des pertes de recettes des EPCI, des départements, des régions et des EPF

Les mesures inscrites en loi de finances 2021 ne modifient pas de manière importante les finances locales. Il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent à éroder encore le levier fiscal subsistant des collectivités et donc leur liberté de gestion, en introduisant des compensations, en répartissant entre elles un produit fiscal national ou en supprimant diverses taxes.

Impact sur les contribuables en 2021 et 2022

7

➤ Exonérations catégorielles :

- ❑ Suppression des exonérations catégorielles de TH devenues inutiles (personnes âgées, veuves ou infirmes et de condition modeste)
- ❑ Maintien des exonérations (gestionnaires de foyers, personnes conservant la jouissance exclusive de leur résidence principale avant d'être hébergées durablement dans un établissement)

➤ Transformation du dégrèvement en exonération (« 80 % »)

- ❑ Transformation du dégrèvement sous condition de ressources en une exonération totale de TH, ou partielle en cas de lissage

➤ Exonération des contribuables non dégrévés (« 20 % »)

- ❑ Contribuables non bénéficiaires du dégrèvement sous condition de ressources ou bénéficiaires du dégrèvement partiel (lissage)
- ❑ En 2021 : 30 % de la TH sur la résidence principale de 2021
- ❑ En 2022 : 65 % de la TH sur la résidence principale de 2022
- ❑ Estimation de l'exonération : 2,4 Mds € en 2021, 5,2 Mds € en 2022, 7,9 Mds € en 2023

Impact sur les contribuables en 2021 et 2022

- **Produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale**
 - ❑ Affecté à l'Etat en 2021 et 2022 sauf syndicats de communes
 - ❑ Rôles supplémentaires avant 2021 affectés aux communes et EPCI
- **Taux et bases de la taxe d'habitation sur la résidence principale**
 - ❑ Valeurs locatives non majorées du coefficient annuel en 2021 - 2022
 - ❑ Abattements gelés au niveau de 2019
 - ❑ Taux d'imposition gelés au niveau de 2019
- **Taxe spéciale d'équipement (TSE) : A compter de 2021**
 - ❑ TSE au titre de la TH résidence principale 2020 prise en charge par l'État
 - ❑ Fraction complémentaire répartie sur les 3 autres taxes
 - ❑ Répartition au titre du foncier bâti calculée sur le montant antérieur au transfert de la part départementale

Impact sur les contribuables en 2023

► Taxe d'habitation sur la résidence principale

- ❑ Définitivement supprimée à compter de 2023

► Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres

- ❑ Maintien d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)
- ❑ Nouvelles obligations déclaratives
- ❑ Exonération de la THRS
 - ❖ Personnes conservant la jouissance exclusive de leur ex résidence principale avant d'être hébergées durablement dans un établissement ou un service délivrant des soins de longue durée
 - ❖ Etablissements d'hébergements des personnes âgées

► Taxe sur les locaux vacants

- ❑ Maintien de la taxe sur les locaux vacants (TLV), majoration de THRS en zone tendue, TH sur les locaux vacants (THLV) hors zone tendue

► Taxe spéciale d'équipement (TSE)

- ❑ Remplacement de la TH par la THRS dans la base de répartition

Vote des taux d'imposition des taxes directes

10

➤ Vote des taux d'imposition des taxes directes

- ❑ En 2021 et 2022 : Taux de la TH gelés au niveau de 2019
- ❑ A compter de 2023 : Vote du taux de la THRS

➤ Lien entre les taux : Taux de référence de la TFPB en 2021

- ❑ Somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune
- ❑ Remplacement du taux de la TH par le taux de la TFPB
 - A compter de 2021, pour permettre la variation des taux de CFE et de TFPNB
 - A compter de 2023, pour permettre la variation des taux de CFE, de TFPNB et de THRS

➤ Plafonnement des taux :

- ❑ En 2021, taux de la TFPB plafonné à 2,5 fois
- ❑ A compter de 2022 application des règles antérieures

➤ Rôle pivot du taux de la TFPB

- ❑ Substitution de la TFPB à la TH pourrait, ni protéger aussi efficacement les contribuables non-électeurs, ni modérer aussi fortement l'augmentation des taux
- ❑ Moitié du produit de TFPB acquittée par des non-électeurs
- ❑ Croissance du taux de TFPB : 2 fois plus rapide que le taux de TH, de TP, de CFE depuis la décentralisation

Exonérations de TFPB sur les constructions neuves

11

➤ **Locaux d'habitation**

- Exonération de 2 ans de la TFPB sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions
- Limitation possible de l'exonération à 40 %, 50%, 60 %, 70 %, 80 % ou 90% de la base imposable, le cas échéant pour les seuls immeubles non financés au moyen de prêts aidés par l'Etat ou prêts conventionnés
- Suppression possible par l'E.P.C.I. de l'exonération pour la part qui lui revient (avec la même possibilité de limitation)

➤ **Locaux professionnels**

- Exonération de 2 ans de la TFPB sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à hauteur de 40 % de la base imposable
- Ne s'applique pas pour la part de TFPB perçue par l'E.P.C.I.

➤ **Pouvoir d'exonération et d'abattement**

- Suspendu en 2021 pour des raisons techniques

Transfert de la TFPB des départements aux communes

12

- **Neutralisation du transfert sur les cotisations des contribuables**
 - ❑ La seule redescende du taux départemental de TFPB au niveau communal entraînerait une hausse ou une baisse de la cotisation globale de TFPB des contribuables
- La neutralisation implique le recalcul d'une base d'imposition, soit une valeur locative communale après abattements, qui valorisée par le taux de référence communal fournit un montant de cotisation après transfert égal à l'euro près à la somme des cotisations communale et départementale avant transfert
- $BN \text{ TFPB révisées} = \text{Produit TFPB communes et départements 2020} / \text{Taux de référence TFPB 2020}$
- ***Ces bases révisées ne s'appliquent pas pour la T.E.O.M. ni pour la taxe sur les friches commerciales (art. 9)***

Transfert de la TFPB des départements aux communes

► Exemple d'application du mécanisme de correction des abattements

- ❑ Au titre de l'année n-1, un abattement facultatif de 10 % s'applique sur la part départementale
- ❑ Les taux de l'année n-1 sont respectivement de 15 % pour la commune et de 10 % pour le département, soit 25 % après transfert
- ❑ Correction du taux d'abattement : $(0 \% \times 15 \% + 10 \% \times 10 \%) / 25 \% = 4 \%$
- ❑ Le nouveau taux d'abattement est donc fixé à 4 %

Transfert de la TFPB des départements aux communes

14

► Neutralisation du transfert sur les recettes des communes

□ Ecart de compensation égal à la différence entre :

a) La somme au profit et sur le territoire de la commune

- ❖ Du produit de la base de TH sur la résidence principale en 2020 par le taux communal de TH appliqué en 2017
- ❖ Des compensations d'exonération de TH versées en 2020
- ❖ De la moyenne annuelle des rôles supplémentaires de TH sur la résidence principale émis en 2018, 2019 et 2020

b) La somme au profit du département sur le territoire de la commune

- ❖ Du produit net des rôles généraux de la TFPB émis en 2020
- ❖ Des compensations d'exonération de TFPB en 2020
- ❖ De la moyenne annuelle des rôles supplémentaires de TFPB émis en 2018, 2019 et 2020

□ Ecart de compensation : produit TH – produit TFPB

- ❖ Positif en cas de sous-compensation ; négatif en cas de surcompensation

Transfert de la TFPB des départements aux communes

15

- **Neutralisation du transfert sur les recettes des communes**
 - ❑ Garantie à chaque commune
 - ❖ Compensation à l'euro près au montant supprimé de TH sur la résidence principale
- **Neutralisation des sur ou sous-compensations**
 - ❑ Via le compte d'avances sur les impositions directes locales
 - ❖ Soit par une retenue sur le versement des recettes de TFPB pour les communes surcompensées
 - ❖ Soit par le versement d'un complément pour les communes sous-compensées
- **Coefficient correcteur fixe**
 - ❑ S'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune
 - ❑ Le complément ou la retenue évolue par conséquent dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB

Compensation des pertes de taxe d'habitation ou de taxe foncière sur les propriétés bâties

► En 2021, la réforme aura pour effet

- ❑ Pour les communes hors Paris, de substituer à la TH, la TFPB départementale à hauteur de 15 Md€ ; montant abondé par l'État en complément du coefficient correcteur à hauteur de 0,4 Md€
- ❑ Pour les EPCI à fiscalité propre, de substituer à la TH, une fraction de TVA à hauteur de 7,2 Md€
- ❑ Pour les départements et la métropole de Lyon, de substituer à la TFPB, une fraction de TVA à hauteur de 15 Md€
- ❑ Pour la Ville de Paris, de substituer à la TH, une fraction de TVA à hauteur de 0,6 Md€
- ❑ Pour les régions, de substituer aux frais de gestion TH, une dotation budgétaire à hauteur de 0,3 Md€
- ❑ Pour les EPF, de substituer à la TSE/TH, une dotation budgétaire à hauteur de 0,2 Md€

Compensation de la perte de TH des EPCI à fiscalité propre

17

➤ Affectation d'une fraction de TVA

☐ Fraction établie, à compter de l'année 2021, en appliquant au produit net de TVA encaissé l'année précédente :

❖ Un taux égal au rapport entre

1° au numérateur la somme

a) De la TH sur la résidence principale résultant du produit de la base d'imposition 2020 par le taux intercommunal de 2017

b) De la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires de TH sur la résidence principale émis en 2018, 2019 et 2020

c) Des compensations d'exonérations de TH versées à l'EPCI en 2020

2° et au dénominateur le produit net de TVA encaissé en 2020

Versement opéré via le compte d'avance sur les impositions locales. Régularisation quand le produit net de TVA encaissé l'année précédente est connu ; ajustement en cas de changement de périmètre

☐ Garantie

❖ Si la fraction de TVA, pour une année donnée, représente un montant inférieur à la somme des recettes perdues : attribution à due concurrence d'une part du produit de TVA revenant à l'État

Allocations compensatrices d'exonérations

18

- ▶ **Taxe d'habitation** : Supprimées au titre des exonérations catégorielles de TH, et intégrées dans le calcul du produit perdu de référence

- ▶ **Foncier bâti** :
 - ❑ Affectées aux communes et aux E.P.C.I.
 - ❑ Taux communal applicable majoré du taux départemental de référence

2 : Réduction de la fiscalité économique

- Inscription dans la logique du plan de relance (10 Mds € x 2 ans)
- Diminution de la C.V.A.E. (art. 8)
- Diminution des bases des locaux industriels (art. 29)
- Exonérations facultatives en cas d'extensions d'établissements (art. 120)

Diminution de la C.V.A.E.

- **Réduction de moitié du produit de la C.V.A.E.**
 - Suppression de la part régionale à compter de 2021
 - Pourcentages d'affectation modifiés corrélativement
 - Départements : 47 %
 - Communes et E.P.C.I. : 53 %
 - Réduction par deux des taux d'imposition
- **Compensation pour les régions**
 - Attribution d'une part supplémentaire de T.V.A. à compter de 2021
- **Conséquences**
 - Disparition du retour territorial des effets des schémas régionaux
 - Remise en cause des systèmes de péréquation
 - **Adaptation des seuils spécifiques**
 - **Réduction à 2 % du plafonnement de la C.E.T. par rapport à la valeur ajoutée**

Diminution des bases des locaux industriels

Afin de diminuer la fiscalité pesant sur l'appareil productif, la loi de finances 2020 diminue de moitié la valeur des locaux industriels évalués selon la méthode comptable et modifie les modalités de revalorisation des bases. L'Etat compensera cette perte à partir de 2021 aux communes et EPCI, cette compensation intégrant les effets de bases mais pas de taux. D'un point de vue général, cette mesure est une perte de levier fiscal pour les collectivités, et le mécanisme de la compensation fait peser un risque à moyen terme sur les recettes des collectivités concernées. Pour notre territoire cette mesure est très impactante.

- **Réduction de moitié des taux appliqués pour le calcul des valeurs locatives des établissements industriels (évaluation selon la « méthode comptable »)**
 - ❑ Sols et terrains : 4 % (au lieu de 8 %)
 - ❑ Constructions et installations : 6 % (au lieu de 12 %)
- **Effet double**
 - ❑ Sur le foncier bâti
 - ❑ Sur la cotisation foncière des entreprises
- **Impact sur la répartition de la C.V.A.E. entre territoires neutralisé**
 - ❑ Pondération des valeurs locatives des locaux industriels portée à 42 (contre 21)
- **Perspectives de modification des comportements des entreprises** (la méthode comptable pourrait devenir plus intéressante que la méthode d'évaluation des locaux professionnels) **et effets induits**

Exonération facultative de C.F.E. en cas de création ou d'extension d'établissement

➤ Exonération facultative

- Délibération de la commune ou de l'E.P.C.I.
- Durée de trois ans
- Applicable à compter de l'année suivant la création ou de la deuxième année suivant l'extension

➤ Notion d'extension

- Augmentation nette des bases d'imposition, déduction faite des revalorisations forfaitaires
- Non prise en compte des évolutions techniques (changement de méthode, changement d'utilisation des locaux, perte du bénéfice du planchonnement...)

3 – Autres mesures : Centralisation de la taxe sur les consommations finales d'électricité Article 54

- Pour répondre à la mise en conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs. A partir de 2023, les communes ne pourront plus délibérer sur le taux de cette taxe. Un taux unique décidé par l'Etat sera appliqué au niveau national.
- Entre 2021 et 2023, les taux locaux seront progressivement harmonisés au taux maximum.
 - D'un point de vue général, cette centralisation, telle qu'elle est prévue, implique également pour les collectivités une perte de levier fiscal. Les collectivités qui appliquaient un taux inférieur au taux cible retenu pour l'harmonisation pourront bénéficier d'un surplus de produit fiscal.
 - La Ville a confié au SEHV en 2015, syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le recouvrement de cette taxe, moyennant 5 % de frais de gestion. Toutefois, cette harmonisation et nationalisation du taux de la taxe sera sans incidence pour les finances de la Ville (294 000 € en 2020) et pour le contribuable, car le taux appliqué par le SEHV est quasiment maximal.

Autres aménagements de la fiscalité

- Application du taux réduit de la TaSCom aux surfaces de moins de 600 m² appartenant à un groupe (art. 136)
- Ajustements de la taxe de séjour (Date de délibération avancée au 1er juillet pour les tarifs de l'année suivante (art. 123) ; Simplification du tarif applicable aux hébergements non classés : tarif le plus élevé (art. 124))
- Suppression des taxes funéraires (art. 121)
- Exonération du versement mobilité pour les associations intermédiaires (art. 125)
- Ajustement des taxes d'aménagement (art. 141)
- Prolongation de deux ans du délai d'expérimentation de la part incitative de la T.E.O.M. pour les délibérations prises à partir de 2021 (art. 135)

Fonds et dotations d'investissements

- ▶ FCTVA : 6,5 Md€ en 2021 (soit +1/2 milliard d'euros par rapport à 2020)
- ▶ DETR Communes et EPCI – Même montant qu'en 2020 (1,046 Md€)
- ▶ DPV Communes et EPCI – Même montant qu'en 2020 (150 M€)
- ▶ DSIL Communes et EPCI - 1 milliard d'euros d'autorisations d'engagement supplémentaire dans les domaines de la transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, solutions de mobilité douce, investissements rendus nécessaires par la crise sanitaire, à utiliser avant le 31 décembre 2021 (570 M€ habituellement)
- ▶ L'Etat a mis en place un plan de relance de 100 Md€ présenté par le gouvernement à l'automne. Plusieurs appels à projet thématiques seront lancés. La Ville assurera une veille systématique afin de capter d'éventuels financements pour les projets d'investissement.

Conséquences des réformes de la fiscalité locale sur les indicateurs fiscaux servant au calcul des dotations et de la péréquation (article 58)

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que la nouvelle méthode de calcul de l'assiette foncière des établissements industriels modifieront les indicateurs financiers et fiscaux utiles au calcul des dotations et de la péréquation dès l'année 2021 (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal,...)
- Toutefois, dans la mesure où les dotations et les différents mécanismes de péréquation sont calculés à partir des données fiscales N-1, l'impact des réformes n'aura un effet qu'en 2022.
- L'article 58 vise à neutraliser les effets des réformes par la mise en place d'une « fraction de correction » destinée à maintenir, au moins en première année, des niveaux d'indicateurs financiers et fiscaux équivalents au monde « d'avant réforme ».
- Dans l'exposé des motifs de l'article 58, le Gouvernement rappelle néanmoins que ces dispositions pourront faire l'objet d'évolutions en Loi de finances pour 2022.

Mesures diverses

- **Enveloppe exceptionnelle de la D.S.I.L.** (950 M€ en A.E. 2020)
 - ❑ Trois orientations : transition écologique, résilience sanitaire et rénovation du patrimoine

- **D.E.T.R.** : modification des conditions de répartition entre départements (art. 253)
 - ❑ Meilleure prise en compte des communes à faible ou très faible densité démographique

LES DONNEES PROPRES A LA COMMUNE



- ▶ Le budget 2021 a été élaboré en prenant en compte les pertes de recettes tarifaires liées à la crise du coronavirus. En plus de cette situation exogène et conjoncturelle, Saint Junien, comme nombre de collectivités est confrontée à :
 - ❑ L'affaiblissement programmé de la part fiscale de ses revenus : En 2021, la Ville ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) (même si cette taxe subsiste encore pendant deux ans pour les 20% de ménages non exonérés et sera versée au bénéfice de l'Etat). La THRP sera compensée par le transfert de la part départementale de la TFPB et par une compensation de l'Etat. Du moins dans un premier temps... Ainsi, dès 2021, la TFPB reste le seul impôt local sur lequel la Ville conserve un pouvoir de taux effectif ; de manière résiduelle à partir de 2023, la Ville retrouvera un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette tendance de fond relative à la perte de levier fiscal pour les collectivités est accentuée en 2021, avec la réforme de la TFCE (« nationalisation » de cette taxe) et la suppression de la taxe d'inhumation.
 - ❑ Le désengagement de l'Etat et la baisse des dotations : Depuis 2014, les dotations et compensations versées par l'Etat ont drastiquement diminué (la dotation globale de fonctionnement passant de 1 743 405 € en 2014 à 690 000 € prévu en 2021 ; soit une division par 2,5).
 - ❑ Le poids croissant de toutes les formes directes et indirectes de péréquation

1 - Les charges de structure

30

Le service de la dette : l'annuité prévisionnelle nette de remboursement s'établit au 1^{er} janvier 2021 à 1 008 650,85 € (contre 1 046 742,64 en 2020, 1 190 269,17 € en 2019)

► Elle se répartit comme suit :

► BUDGET PRINCIPAL :	CAPITAL	854 794,34€
	INTERET	153 856,51€

► Le montant de l'**encours total** est de 7 630 676,69 € au 1^{er} janvier 2021 contre 8 520 471,57 € au 1^{er} janvier 2020

► L'endettement 2020 par habitant se monte à 661,75 € sur la base de 11 531 habitants résultant du dernier recensement.

► **ENCOURS DE LA DETTE :**

► $\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Produit de fonctionnement}} = 0,50$ (→ 1,8 : endettement déjà important)

► **MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :**

► $\frac{\text{Charges de fonctionnement} + \text{capital des emprunts}}{\text{Produits de fonctionnement}} = 0,96$ (> 1 : normal)

► **CAPACITE NETTE DE DESENDETTEMENT :**

► $\frac{\text{Stock de la dette}}{\text{Autofinancement brut}} = 5,40$ (→ 9 à 10 : alerte)

2 - Les charges courantes de fonctionnement

31

► Les frais de personnel :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8 697 684,42	8 637 915,91	8 785 034,09	9 131 306,77	9 192 946,55	8 837 463,28	8 894 616,08

Fillières professionnelles au 1 ^{er} janvier 2020	Fonctionnaires /stagiaires	Agents contractuels permanents	Total
Administrative	34	1	35
Technique	130	0	130
Culturelle	8	0	8
Sportive	2	0	2
Médico-sociale / sociale	25	0	25
Animation	30	0	30
Police	1	0	1
Total	230	1	231

Agent de droit privé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAE CUI	1	1	0	0	0	
Apprentissage	2	3	5	2	2	3
CDI	1	1	1	1	1	1
Services civique					2	0
Total	4	5	6	3	5	4

- Sur ces bases, et en tenant compte qu'un ETP représente 1 554 heures de travail, en intégrant les promotions de grades alliées aux promotions d'échelons habituelles, l'enveloppe des frais de personnel 2021 est autour de 9 297 000 € pour le budget principal.
- Un travail se poursuit sur la gestion des remplacements et la réorganisation des services lors des mouvements de personnel ou la réorientations de certaines missions.
- Les organisations peuvent évoluer au cours de l'année, une attention particulière est accordée à ce poste de dépenses afin d'allier le bon dimensionnement des services à la qualité du service rendu
- Pour l'année 2021, les mouvements attendus concernent la création du service « police municipale », qui implique des mouvements de personnels en interne et la création ½ poste supplémentaire au service sports et manifestation, 1 ETP sur 6 mois pour le potager municipal, la prise en compte de la « prime précarité » qui correspond à 10 % des charges liées aux contractuels, le tuilage de quelques mois pour le remplacement des agents partants à la retraite...

➤ Les autres charges courantes :

- L'évolution 2020/2021 est ciblée, de manière serrée, sur un maintien des dépenses de charges courantes par rapport au voté 2020, l'ensemble des services a bien respecté, dans ses propositions, les demandes de la lettre de cadrage,

Chap.	Article	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Voté 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
11	Total	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 298 864,10 €	3 102 307,45 €	3 032 269,60 €	3 521 250,00 €	2 731 241,26 €	3 474 814,15 €

- Un maintien des subventions versées aux associations 496 500 € et environ 80 000 € estimés pour le CCAS
- Les loyers des « maisons de quartier » pour 37 000 €, l'achat de masques et de gel, une forte augmentation de la maintenance informatique, les logiciels comptabilité et ressources humaines et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour notre marché assurances.

➤ Objectif poursuivit :

- L'objectif est de continuer à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement pour préserver une capacité d'autofinancement qui permettra la réalisation de projets tout en maintenant des services publics de qualité

3 - Les ressources de fonctionnement ...

► Les dotations de l'État

A l'éclairage des mesures commentées dans la première partie, la DGF globale attendue au titre de l'exercice 2021 tourne autour de 500 000 €.

La dotation de solidarité urbaine dont le montant 2021 avoisinerait 190 000 €

(en attente des notifications officielles)

► Les versements de la communauté de communes

Les données financières ne peuvent se baser que sur des estimations de la CLECT dont le montant sera arrêté en mars. Sur une base de la fiscalité perçue en 2000 et au vu des transferts de charges enregistrés, la dotation d'attribution de compensation devrait avoisiner, 3 160 000 €. La dotation de solidarité est évaluée à 67 500 €.

Les ressources de fonctionnement

La poursuite de la crise sanitaire en ce début d'année 2021 et la sortie de crise espérée en cours d'année ne permettent pas de retrouver le niveau de recettes habituelles perçues sur certaines prestations de services offertes par la Ville. A ce jour, aucune compensation n'est prévue pour les pertes de recettes liées à la poursuite de la crise sanitaire en 2021.

► Les ressources fiscales

les estimations sont faites sur une base de 7 100 000 € à fiscalité constante et une augmentation de 0,2 % des bases.

► Les autres ressources fiscales (dotations de compensation, diverses taxes...)

les estimations sont faites sur les bases 2019

► Les Produits des Services

Sur la base des recettes perçues en 2019, une estimation prudente conduit à attendre sur 2021 :

➔ 827 000 € sur le Budget Principal (restaurant scolaire, Halte garderie, garderie, ALSH, Animado, Micro-crèche, loyers...) – il est à noter que les remboursements des frais des personnels mis à disposition par la ville à la communauté de communes apparaissent dans les attributions de compensation (74)

Approche de la fiscalité 2021

36 A ce stade nous n'avons pas de communication précise de la part des services de l'Etat quant à l'évolution des bases d'imposition et des produits attendus à fiscalité constante.

Pour Saint-Junien les estimations sont compliquées et incertaines :

- le fameux coefficient correcteur a été calculé par les services de la DGFIP en attendant le calcul officiel de la direction générale. Quelques interrogations sur son mode de calcul précis persistent. Au vu de l'importance de nos bases, une faible variation de ce coefficient a des incidences.

Comme la communauté de communes, Saint-Junien devrait subir un prélèvement en mars suite à la hausse du taux de TH entre 2017 et 2019.

La baisse de la somme (produit fiscal + allocations compensatrices) constatée entre 2020 et 2021 provient du fait que le Coefficient Correcteur est calculé avec le taux de TH de 2017.

La baisse des bases de TFB entre 2020 et 2021 n'est qu'apparente.

Elle provient de :

- de l'exonération de 50% des bases des locaux industriels,
- du recalcul des bases des locaux professionnels (autres qu'industriels) : la redescente du taux départemental de TFB vers le taux communal implique un recalcul des paramètres atténuateurs.

4 - Les investissements 2021

A ce stade de la préparation budgétaire, les investissements pressentis sur l'exercice s'appuient :

- **En matière de dépenses**
 - 1) Sur les restes à réaliser 2020
 - 2) Les propositions des commissions

- **En matière de recettes**
 - 1) Sur les restes à réaliser 2020
 - 2) Sur les subventions accordées par l'État, la Région, le Département, l'Europe au titre des projets susmentionnés en dépenses
 - 3) Sur enfin le Fonds de compensation de la T.V.A. estimé sur l'exercice à 220 000 € pour le budget principal

Propositions totales d'investissements remontées des commissions

38

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
1	Bâtiments	ALSH construction d'un préau en dur	Nouvel équipement	45 000,00 €	
2	Bâtiments	Désamiantage et réfection couverture bâtiment maternelle ALSH TF 48 000 € + TC 22 000 € + brise soleil	Renouvellement	70 000,00 €	70 000,00 €
3	Bâtiments	Travaux accessibilité ALSH	Renouvellement	70 000,00 €	
4	Animation	Parcours d'agilité (6 à 15 ans)	Nouvel équipement	20 500,00 €	
5	Animation	Araignée structure à grimper	Nouvel équipement	16 920,00 €	
6	Animation	Jeux extérieurs ALSH x3	Renouvellement	43 200,00 €	
7	Parc auto	Renouvellement mini bus ALSH anim'ados	Renouvellement	22 000,00 €	
8		TOTAL ANIMATION / ALSH		287 620,00 €	70 000,00 €
9	Archives	Achat et restauration œuvres et objets d'art		5 000,00 €	
10		TOTAL ARCHIVES		5 000,00 €	
11	Règlementation	AMO tranche optionnelle		33 000,00 €	
12	Règlementation	panneaux signalisation annexes et carrés		6 000,00 €	
13		TOTAL CIMETIERE		39 000,00	0,00
14	SMAC	Achat d'œuvres et objets d'art		4 700,00 €	4 700,00
15	SMAC	Matériel scène		1 300,00 €	
16	Parc auto	Matériel logistique		300,00 €	
17	SMAC	Mobilier spécifique (hors marché)		3 000,00 €	
18	Bâtiments	Médiathèque : études pour remplacement du système de chauffage (PAC réversible)	Renouvellement	8 500,00 €	
19		TOTAL CULTURE / MEDIATHEQUE		17 800,00 €	4 700,00 €
20	Bâtiments	Ecole de la République - projet de rénovation étude et MOE	Renouvellement	20 000,00 €	
21	Bâtiments	Sécurisation des écoles portiers vidéos (x6)	Nouvel équipement	24 000,00 €	
22	Bâtiments	Rénovation aires de jeux (sol aire Cachin)	Renouvellement	16 500,00 €	
23	Bâtiments	PPMS équipement de toutes les écoles (5, 2 déjà réalisées)		15 000,00 €	

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
24	Bâtiments	Radon école Cachin, drainage sous dalle béton vestiaires classe	Renouvellement	6 500,00 €	
25	Bâtiments	Porte entrée Ecole Cachin	Renouvellement	4 750,00 €	
26	Bâtiments	Remplacement et pose de stores école République protection solaires classes 1er étage	Renouvellement	7 000,00 €	
27	Bâtiments	Achat climatiseurs mobiles	Renouvellement	2 000,00 €	
28	Bâtiments	Porte hall intérieur joliot maternelle	Renouvellement	3 500,00 €	
29	Bâtiments	Préau joliot maternelle, extension	Renouvellement	28 500,00 €	
30	Bâtiments	Ecole Joliot élémentaire isolation par l'extérieur	Renouvellement	175 000,00 €	
31	Bâtiments	Réfectoire Joliot mat installation système de rafraichissement	Nouvel équipement	12 500,00 €	
32	Bâtiments	Travaux de régulation (Chaufferie Glane, CTA, salle des fêtes de Glane) mise à niveau, fin des lignes analogiques	Renouvellement	18 500,00 €	
33		TOTAL ECOLES		333 750,00 €	0,00 €
34	Bâtiments	Collégiale réfection voutains bas côtés	Renouvellement	350 000,00 €	
35	Bâtiments	Collégiale gros entretien couvertures et ardoises clocher croix des transepts + panne à remplacer pignon est (subvention 50%)	Renouvellement	43 000,00 €	
36	Bâtiments	Collégiale abords, programme de fouilles archéologiques	Nouvel équipement	72 000,00 €	36 000,00 €
37	PATRIMOINE	Collégiale étude installation électrique et son	Renouvellement	25 000,00 €	
38	PATRIMOINE	Collégiale étude pour reprise assainissement	Renouvellement	25 000,00 €	
39	PATRIMOINE	Collégiale restauration station du chemin de croix	Renouvellement	4 000,00 €	
40	PATRIMOINE	Etude préalable à la restauration de deux tableaux MH de la Collégiale	Nouvel équipement	4 700,00 €	
41	PATRIMOINE	Saint Amand surveillance murs désordres assainissement et rochers	Renouvellement	40 000,00 €	
42	Bâtiments	Chapelle Sainte Guinefort études travaux de façades, reprise de l'appareillage extérieur.	Renouvellement	15 000,00 €	
43	Bâtiments	Site Corot construction d'un assainissement autonome	Renouvellement	12 000,00 €	
44	PATRIMOINE	Chapelle Notre Dame étude assainissement cœur	Renouvellement	25 000,00 €	

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
45	PATRIMOINE	Mise à distance public Chêne et Roseau	Nouvel équipement	2 000,00 €	2 000,00 €
46		Clôture entrée chapelle du cimetière			
47		Saint-Amand clôture mur terrasse des tilleuls			
48		Entrée historique du Châtelard (petits trx de nettoyage, stabilisation)		22 000,00 €	
49		Provision redevance archéologique		2 000,00 €	
50		Provisions pour sinistre sur œuvres extérieures		3 500,00 €	
51		TOTAL PATRIMOINE		645 200,00 €	38 000,00 €
52	Bâtiments	Aménagement d'une aire de jeux micro crèche	Nouvel équipement	12 500,00 €	12 500,00 €
53	Bâtiments	Structure motrice maison de quartier Fayolas	Nouvel équipement	2 000,00 €	
54		Sol et jeux micro-crèche			
55		Visiophone micro-crèche			
56		Rénovation peintures intérieures micro-crèche			
57		Sèche-linge multi-accueil			
58		Insonorisation des chambres multi-accueil			
59		Couverture de la cour intérieure multi-accueil			
60		Peinture intérieure RAM LAEP			
61	Parc auto	Sièges auto homologués x6 (18 mois/ 3 mois) multi accueil	Renouvellement	600,00 €	
62	Parc auto	Sièges auto homologués x3 micro crèche	Renouvellement	300,00 €	
63		TOTAL PETITE ENFANCE		15 400,00 €	12 500,00 €
64	Réglementation	Urnes et isolaires	Renouvellement	8 000,00 €	8 000,00 €
65		TOTAL REGLEMENTATION ASSURANCES		8 000,00 €	8 000,00 €
66	Urbanisme	Panneaux pour affichage opinions		4 000,00 €	
67	Urbanisme	PUP		20 000,00 €	20 000,00 €
68		TOTAL URBANISME		24 000,00 €	20 000,00 €

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
69	Bâtiments	UCPA Restaurant scolaire crédits nouveaux	Renouvellement	444 000,00 €	444 000,00 €
70	Bâtiments	UCPA Restaurant scolaire TS		20 000,00 €	20 000,00 €
71	Restau scolaire	Matériel fonctionnement UCPA		84 000,00 €	50 000,00 €
72	Restau scolaire	Matériel fonctionnement maisons de quartier		12 000,00 €	6 000,00 €
73	Restau scolaire	Vaisselle salle des congrès		3 600,00 €	
74	Restau scolaire	Vaisselle cantines satellites		6 000,00 €	3 000,00 €
75		TOTAL RESTAURANT SCOLAIRE		569 600,00 €	523 000,00 €
76	Bâtiments	Redimensionnement et remplacement chaudière gymnase P Dupuy + régulation	Renouvellement	20 000,00 €	
77		Contrôle d'accès sécurisé des gymnases		19 800,00 €	
78	Bâtiments	Palais des sports - mise à niveau du système de sécurité incendie (SSI) à la demande de la commission sécurité	Renouvellement	25 000,00 €	25 000,00 €
79	Bâtiments	Réfection étanchéité sol douches 1er étage gymnase Charmille (eau traversant le plancher)	Renouvellement	5 300,00 €	
80	Bâtiments	Portail tribune x3 stade athlétisme	Nouvel équipement	8 000,00 €	
81	Bâtiments	Retro fit éclairage salle de compétition palais des sports	Renouvellement	42 000,00 €	
82	Bâtiments	Retro fit éclairage salle de compétition Charmilles	Renouvellement	32 000,00 €	
83	Bâtiments	Remplacement des menuiseries logement auberge de jeunesse	Renouvellement	6 500,00 €	
84	Bâtiments	Remplacement menuiseries partie haute des gradins palais des sports	Renouvellement	65 000,00 €	
85		Réhabilitation du parquet du Palais des Sports	Renouvellement	60 000,00 €	60 000,00 €
86	Bâtiments	Stade, nouveau bureau des agents remplacement fenêtres	Renouvellement	5 500,00 €	5 500,00 €
87	Bâtiments	Chaufferie ancien vestiaires foot au stade (ECS adaptée aux nouveaux besoins) MOE	Renouvellement	6 500,00 €	6 500,00 €
88	Bâtiments	Complément désamiantage ancien vestiaires foot tranche 2	Renouvellement	20 000,00 €	20 000,00 €
89	Bâtiments	Club house rugby MOE + missions annexes (géotech, CT, branchement tarif jaune)	Renouvellement	15 000,00 €	

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
90	Parc auto	Remplacement Kubota stade spécial gazon	Renouvellement	30 000,00 €	
91	Parc auto	Matériel espaces verts élec ou thermique stade	Renouvellement	6 000,00 €	
92	Parc auto	2 plateaux poly benne (prioritaire)	Nouvel équipement	9 000,00 €	
93	Parc auto	Décompacteur de terrain	Nouvel équipement	30 000,00 €	
94	Parc auto	Ramasse herbe avec bennage en hauteur (stade)	Nouvel équipement	41 000,00 €	
95	Parc auto	Taille haie à batterie		2 100,00 €	
96	Parc auto	Tondeuse tractée		1 440,00 €	
97	Parc auto	Débrousailluse		1 680,00 €	
98		Plate forme stockage du sable		9 600,00 €	
99		Piste BMX remplacement d'un support bois pour éclairage et sono		2 640,00 €	
100	Parc auto	Remplacement Fiat Doblo par Kangoo électrique	Renouvellement	19 000,00 €	
101	Bâtiments	Mobilier salle des congrès		16 800,00 €	
102		TOTAL SPORT / MANIFS		499 860,00 €	117 000,00 €
103	Parc auto	Véhicule type Duster pour la police municipale		15 000,00 €	
104		TOTAL CABINET		15 000,00 €	0,00 €
105	Parc auto	Remplacement Trafic	Renouvellement	20 000,00 €	
106	Parc auto	Renouvellement petit matériel : élagueuse, taille haies, roto fil, souffleur	Renouvellement	4 300,00 €	
107	Parc auto	Taille haies batterie, sécateurs électriques, tondeuse électrique	Nouvel équipement	5 000,00 €	
108		TOTAL ESPACES VERTS		29 300,00 €	0,00 €
109	VRD	Réaménagement trottoirs et stationnement Carnot Gay Lussac (T4)		65 000,00 €	65 000,00 €
110	VRD	Aménagement S Valadon J Grimaud bornage / acquisitions		10 000,00 €	
111	VRD	Revêtement voies internes cimetière		100 000,00 €	100 000,00 €
112	VRD	Programme de réfection des revêtements de trottoirs		50 000,00 €	50 000,00 €
113	VRD	Revêtements avenue Mandela		65 000,00 €	

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
114	VRD	Travaux sur ouvrages d'art (pont du robinet, pont Ste Elisabeth)		30 000,00 €	
115	VRD	Extension réseau pistes cyclables		50 000,00 €	50 000,00 €
116	VRD	Remplacement points d'éclairage HS ou accidentés		15 000,00 €	
117	VRD	Renouvellement éclairages Noël		10 000,00 €	10 000,00 €
118	VRD	Aménagement zone dépôt aux serres		10 000,00 €	
119	VRD	Fourniture et pose jeux thermo-collés pour écoles et ALSH		8 000,00 €	
120	VRD	Barrière pivotante en entrée de voie		3 500,00 €	
121	VRD	Aquisition et renouvellement outillage (Voirie, PT, Espaces verts)		8 000,00 €	
122	VRD	Matériel pour création potager municipal		30 000,00 €	30 000,00 €
123	VRD	Réaménagement route de Saulgond		35 000,00 €	
124	VRD	Couverture du stockage compomac au CTM		7 500,00 €	
125	VRD	Pontage de fissures et signalisation piste aérodrome		7 500,00 €	
126	VRD	Aménagement de sécurité routière		35 000,00 €	
127		TOTAL VOIRIE		539 500,00 €	305 000,00 €
128	Parc auto	Renouvellement M160	Renouvellement	200 000,00 €	
129	Parc auto	Remplacement C15	Renouvellement	21 000,00 €	
130	Parc auto	Remplacement B70 grue par camion 3,5T (occasion)	Renouvellement	35 000,00 €	
131	Parc auto	Renouvellement plaque vibrante	Renouvellement	5 750,00 €	
132	Parc auto	Renouvellement matériel nettoyage	Renouvellement	3 000,00 €	
133		TOTAL EQUIPEMENT / MATERIEL VOIRIE		264 750,00 €	0,00 €
134	Parc auto	Renouvellement matériel atelier (pont et démonte pneus)	Renouvellement	10 000,00 €	10 000,00 €
135	Parc auto	Camion livraison isotherme / frigo 10m3		66 000,00 €	
136		TOTAL PARC AUTO		76 000,00 €	10 000,00 €

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
137	Bâtiments	Confort d'été Hôtel de ville (remplacement de menuiseries extérieures 2ème étage, système de rafraîchissement, réflecteur thermique sous ardoises,	Renouvellement	120 000,00 €	120 000,00 €
138	Bâtiments	Création d'une signalétique des bâtiments communaux (maisons de quartier)	Nouvel équipement	5 000,00 €	
139	Bâtiments	Création d'un contrôle d'accès CTM	Nouvel équipement	9 500,00 €	
140	Bâtiments	Amélioration des conditions de travail correction acoustique de l'atelier de menuiserie CTM	Renouvellement	11 200,00 €	
141	Bâtiments	Amélioration des conditions de travail correction acoustique de l'atelier garage CTM	Renouvellement	18 200,00 €	
142	Bâtiments	Remplacement 1 rideau métallique garage véhicules CTM	Renouvellement	3 750,00 €	
143	Bâtiments	Ravalement de façades 1 et 3 place Roche	Renouvellement	19 000,00 €	
144	Bâtiments	Réfection couverture hangar auto cross	Renouvellement	13 500,00 €	
145	Bâtiments	Travaux de couverture bâtiments communaux (remaniage couverture auberge)	Renouvellement	30 000,00 €	
146	Bâtiments	Remplacement chaudière Roc chêne (H.S)	Renouvellement	12 000,00 €	
147	Bâtiments	Remplacement 3 chaudières murales	Renouvellement	12 000,00 €	
148	Bâtiments	Magasin Mod'Passion place Guy Moquet, réfection complète de l'installation électrique	Renouvellement	6 500,00 €	
149	Bâtiments	Passerelle cours CAMP	Renouvellement	55 000,00 €	
150	Bâtiments	Isolation de parois extérieures (SDF Glane)	Renouvellement	33 000,00 €	
151	Bâtiments	CTM récupération des eaux de pluie et aménagement de l'aire de lavage	Nouvel équipement	25 000,00 €	
152	Bâtiments	Remplacement chauffe eau solaire HS salle des congrès	Renouvellement	3 800,00 €	
153	Bâtiments	Travaux locaux rue Amédée Déserces pour restaurants du cœur	Renouvellement	50 000,00 €	
154	Bâtiments	Etude de faisabilité technique et financière DSP chaufferie biomasse	Nouvel équipement	15 000,00 €	
155		TOTAL DIVERS BÂTIMENTS SERVICES COMMUNAUX		442 450,00 €	120 000,00 €

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
156	Bâtiments	Réhabilitation maison des charmilles 1er et 2eme étage tranche 1 isolation plâtrerie peinture et sols	Renouvellement	68 000,00 €	
157	Bâtiments	Réhabilitation maison des charmilles 1er et 2eme étage tranche 2 chauffage plomberie électricité	Renouvellement	40 000,00 €	
158	Bâtiments	Aménagement des cuisines maison de quartier Bellevue	Nouvel équipement	10 000,00 €	10 000,00 €
159	Bâtiments	Foyer Rochebrune revêtement sols salle + entrée	Renouvellement	18 500,00 €	
160	Bâtiments	Remplacement aire de jeux et sol place Barbès	Renouvellement	13 500,00 €	
161	Bâtiments	Réfection sol amortissant jeux place Lacôte	Renouvellement	30 000,00 €	
162	Bâtiments	La Giboire, déblaiement hors incendie mise hors d'eau couverture (incendie)	Renouvellement	47 500,00 €	
163	Bâtiments	Réfection couverture immeuble 3 rue d'Arsonval	Renouvellement	14 000,00 €	
164		TOTAL DIVERS BÂTIMENTS		241 500,00 €	10 000,00 €
165	Informatique	Accord cadre ordinateurs / logiciels		32 000,00 €	32 000,00 €
166	Informatique	Badgeuse UCPA		1 000,00 €	1 000,00 €
167	Informatique	Logiciels compta / RH			
168	Informatique	Logiciel police municipale		3 500,00 €	3 500,00 €
169	Informatique	Module web pour la recherche des journaux		2 000,00 €	2 000,00 €
170	Informatique	Téléphonie et réseau informatique		4 000,00 €	4 000,00 €
171	Informatique	Windev		2 600,00 €	2 600,00 €
172	Informatique	Appli mobile usagers		10 800,00 €	10 800,00 €
173		TOTAL INFORMATIQUE		55 900,00 €	55 900,00 €
174	Bâtiments	Renouvellement matériel bâtiments	Renouvellement	3 500,00 €	40 000,00 €
175	Bâtiments	Electroménager provision pour remplacements et matériel neuf tous services ()	Renouvellement	4 500,00 €	
176	Bâtiments	Matériel professionnel de cuisine (four, chambre froide....)	Renouvellement	7 500,00 €	
177	Bâtiments	Electroménager salle de restauration UCPA	Nouvel équipement	2 000,00 €	

	Service gestionnaire des crédits	Libellé	Renouvellement ou nouvel équipement	Propositions 2021	Arbitrage
178	Bâtiments	Chariots ménage	Renouvellement	400,00 €	
179	Bâtiments	Pompe pour liquide de lavage ou rinçage *8	Renouvellement	1 400,00 €	
180	Bâtiments	Auto laveuse	Renouvellement	6 000,00 €	
181	Bâtiments	Système multi Wash x2	Renouvellement	4 000,00 €	
182	Bâtiments	Centrale de lavage x4 (hors restaurant scolaire)	Renouvellement	1 400,00 €	
183	RH	Système de rangement des dossiers agents	Nouvel équipement	9 000,00 €	9 000,00 €
184		TOTAL DIVERS MATERIELS		39 700,00 €	49 000,00 €
185	RH	Fauteuils de bureau ergonomiques (*2) pour agent état civil	Renouvellement	2 680,00 €	2 680,00 €
186	Bâtiments	Mobilier tous services (écran projection maison de quartier Fayolas, fauteuil enfants micro crèche x6, médiathèque 8000€, tableaux blanc pour vidéo projecteurs écoles 4000 €; mobilier remplacement école 5000€, mobilier UCPA 2 bureaux, 1 armoire 1 meuble bas, salle de restauration 5 000€, tables ALSH)	Nouvel équipement	27 000,00 €	27 000,00 €
187	Bâtiments	Deux armoires de rangement	Nouvel équipement		
188		TOTAL DIVERS MOBILIER		29 680,00 €	29 680,00 €
189		TOTAL GENERAL		4 179 010,00 €	1 372 780,00 €

5 -COMPTES DE RESULTAT 2020

résultat global de clôture

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	4 072 158,92	-20 552,55
Lotissements		-33 812,15
Camping	30 613,82	-10 585,57
Régie Pompes funèbres	11 003,84	
Energie photovoltaïque	28 597,38	
TOTAL	4 142 373,96	-64 950,27

Soit un excédent global de clôture 2020 de : **4 077 423,69 €**

RAPPEL 2019

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	2 718 879,84	-664 401,17
Eau	135 542,60	401 103,32
Assainissement	411 430,61	2 029 109,52
Lotissements		-54 030,43
Camping	34 831,09	11 351,65
Régie Pompes funèbres	15 723,03	
Energie photovoltaïque	24 567,28	
TOTAL	3 340 974,45	1 723 132,89

Soit un excédent global de clôture 2019 5 064 107,34 € (2018 de **3 637 615,66 €**, 2017 de **3 334 470,45 €**, 2016 de **2 956 946.36 €**, 2015 : + **1 535 739.30 €**)

Rétrospective des comptes administratifs

48

	2016	2017	2018	2019	CA 2020
Fonds de roulement début d'exercice	- 547	1 321	1 077	561	5 032
FONCTIONNEMENT					
Produits des services (70)	1 286	1 223	1 230	849	686
Impôts et taxes (73)	11 693	11 800	12 094	12 244	11 694
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	6 500	6 640	6 863	7 025	7 111
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	3 903	3 841	3 822	3 809	3 158
<i>dont FNGIR (73221)</i>	562	562	562	562	562
<i>dont taxe électricité (7351)</i>	305	244	194	242	225
Dotations et participations (74)	2 533	2 339	2 507	2 406	2 351
<i>dont DGF (7411)</i>	942	707	645	582	522
<i>dont DSU (74123)</i>	163	174	182	188	195
<i>dont Autres organismes (7478)</i>	637	673	762	859	860
<i>dont DCSTP (748313)</i>	295	296	296	286	281
Autres produits de gestion courante (75)	165	128	122	132	105
Atténuations de charges (013)	89	75	42	63	42
Reprises sur provisions (78)				8	32
Opérations d'ordre - dotations amortissements (042)	290	286	295	261	265
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)	16 056	15 851	16 290	15 963	15 175
Charges à caractère général (011)	3 496	3 299	3 103	3 032	2 730
Charges de personnel (012)	8 785	9 131	9 193	8 837	8 895
Autres charges de gestion courantes (65)	1 366	1 477	1 531	1 493	1 213
Atténuations de produits FPIC (014)	160	245	339	332	
Autres (66 hors 66111, 68, 022, 042)	538	968	558	931	903
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)	14 345	15 120	14 724	14 625	13 741
EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©	1 711	731	1 566	1 338	1 434

Rétrospective des comptes administratifs

49

	2016	2017	2018	2019	CA 2020
Produits exceptionnels (77)	27	444	45	1 401	94
Charges exceptionnelles (67)	12	35	18	17	567
RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)	15	409	27	1 384	- 473
EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)	1 726	1 140	1 593	2 722	961
Intérêts de la dette (66111) (F)	184	175	192	175	155
EPARGNE BRUTE G = E - F	1 542	965	1 401	2 547	806
Capital de la dette (K)	1 253	1 199	970	1 015	890
EPARGNE NETTE (G) - (K)	289	- 234	431	1 532	- 84
INVESTISSEMENT					
Epargne nette (autofinancement)	289	- 234	431	1 532	- 84
FCTVA / dotations-participations (10)	165	291	295	338	346
Subventions d'investissement	170	177	85	358	314
<i>dont RAR</i>					
Dotations aux amortissement	535	971	542	920	870
Autres	8	8 024	590	43	59
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	1 167	9 229	1 943	3 191	1 505
Dépenses d'équipement directes	1 003	1 045	1 604	1 417	1 224
<i>dont RAR</i>					
Dépenses d'équipement indirectes					-
Autres	299	8 428	855	279	1 262
DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)	1 302	9 473	2 459	1 696	2 486
Emprunt	2 100				
Variation du FDR (résultat de l'exercice)	1 965	- 244	- 516	1 495	- 981
Fonds de roulement fin d'exercice	1 418	1 077	561	2 056	4 051

6 - Etats des restes 2020

Budget principal

DEPENSES CHAPITRE 21

Article	Nature de la dépense	Nom du fournisseur	Date	Montant
21318	CP20100056	GALLEG0 FABRICANT	30/08/2017	6 588,00 €
21318	CP19050061 MISSION COORDINATION SSI	LET CONSULTING	01/07/2019	900,00 €
21534	Cp19070031 remplacement points éclairage	SYNDICAT D ELECTRIFICA	09/07/2019	7 314,00 €
2188	Cf19070150 2 enceintes nomades	ANAVAL SARL	12/07/2019	479,00 €
2128	CP19070104 AMENAGEMENT COUR GAZON	KASO	24/07/2019	868,00 €
2138	CP20040031 REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL	CAMP ETS MAISON DU C	11/05/2020	13 799,00 €
2138	CF20040017 COUVERTURE IMMEUBLE LES CHARMILLES	MARTINHO SEBASTIEN C	11/05/2020	6 989,00 €
21318	CP20040007 REVETEMENT DE SOLS	SOLDECO 87	11/05/2020	3 894,00 €
2184	CF20070236 Mobilier maison de quartier Bellevue	UGAP	30/07/2020	900,00 €
2184	CF20070245 Mobilier maison de quartier bellevue	UGAP	30/07/2020	353,00 €
2188	CF20080109 MICRO ONDES	ANAVAL SARL	17/09/2020	82,00 €
2188	CF20100136 ENSEMBLE HF AVEC DBLE RECEPTEUR	PUBLI-SONS SARL	15/10/2020	6 665,00 €
21571	CF20100229 BALAYEUSE	UGAP	26/10/2020	224 749,00 €
2184	CF20100033 MANGE DEBOUT + TABOURET	GUYON	04/11/2020	2 502,00 €
2184	CF20100144 MOBILIER QUARTIER FAYOLAS	BC EBENISTERIE	04/11/2020	5 710,00 €
2188	CF20100144 ELECTROMENAGER QUARTIER FAYOLAS	BC EBENISTERIE	04/11/2020	1 600,00 €
2184	MOBILIER MEDIATHEQUE	UGAP	09/11/2020	6 423,00 €
2184	PRESENTOIR A ROULETTES	MOBIDECOR	09/11/2020	973,00 €
2183	3 SUPPORTS POUR TABLETTE + FEUTRE	UGAP	09/11/2020	911,00 €
2184	QUART DE CERCLE	DEMCO	09/11/2020	507,00 €
2158	CF20110108 MATERIELS POUR BATIMENT	LEGALLAIS	16/11/2020	1 469,00 €
2183	IPBX + SWITCH	LIMOUSIN DIGITAL SERV	16/11/2020	2 165,00 €
21318	TX COUVERTURE CTM	CCPF	17/11/2020	15 700,00 €
2182	Cf20110126 vehicule isotherme frigo	UGAP	18/11/2020	56 112,00 €
2188	BUTS HAND BALL RABATTABLES	SPORT NATURE	23/11/2020	1 941,00 €
2188	FILETS	SPORT NATURE	23/11/2020	6 383,00 €
2183	ECRAN VISIO	BUREAU SYSTEMES 87	23/11/2020	4 464,00 €
2182	CF20110185 RENAULT TRAFIC MINIBUS 9 PLACES	BMSO NISSAN THOUARS	23/11/2020	17 900,00 €
2188	Protection poteau	SPORT NATURE	27/11/2020	423,00 €
21534	CP20110132 EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE PUB 2020	SYNDICAT D ELECTRIFICA	27/11/2020	15 771,00 €
2183	2 webcams visio	MEDIACOM SYSTEME DIS	07/12/2020	884,00 €
2184	TABLES CHAISES	PGDIS PAPETIQUE PRO	07/12/2020	353,00 €
2184	CF20120021 BANQUETTES	UGAP	07/12/2020	493,00 €
2184	CF20120019 BUREAU	UGAP	07/12/2020	496,00 €
2184	CF20120017 TABLES CHAISES	UGAP	07/12/2020	2 784,00 €
2188	CF20120022 BABYFOOT	UGAP	07/12/2020	713,00 €
2184	Chaises pour salle SR2	UGAP	29/12/2020	2 781,00 €
2184	Chaises salle polyvalente	UGAP	29/12/2020	3 539,00 €
2184	Chaises salle SR 1	UGAP	29/12/2020	506,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21			427 083,00 €

DEPENSES CHAPITRE 23

Article	Nature de la dépense	Nom du fournisseur	Date	Montant
2313	REFECTION COUVERTURE PALAIS DES SPORTS	BOUGNOTEAU SAS	07/02/2012	15 000,00 €
2313	Etudes réaménagement batiments aux serres	PAULET SIMON	15/12/2017	77,00 €
2313	Mission SPS VESTIAIRES SERRES MUNICIPALES	DUBOC MICHEL CABINET	06/06/2018	84,00 €
2313	2018-05 moe construction ucpa	EUCLID INGENIERIE	29/06/2018	24 672,00 €
2313	2018-05 moe construction ucpa	IMHOLZ ARCHITECTES	29/06/2018	30 380,00 €
2313	CP18070010 SPS Cantine satellite ecole republique	DUBOC MICHEL CABINET	25/07/2018	84,00 €
2313	CP18070013 SPS Réhab therm Pierre Dupuy	DUBOC MICHEL CABINET	25/07/2018	1 176,00 €
2313	2018-33 Mission CT UCPA	DEKRA INDUSTRIAL SAS	11/09/2018	1 452,00 €
2313	CP18070102 / 2018-34 Mission SPS UCPA	SOCOTEC	20/09/2018	563,00 €
2315	CP19070042 Mission MOE assainissement site Corot	CABINET VINCENT	01/08/2019	5 088,00 €
2313	2019-19 UCPA LOT 1	EIFPAGE	01/10/2019	277 299,00 €
2313	2019-20 UCPA LOT 2	SGC TRAVAUX SPECIAUX	01/10/2019	1 803,00 €
2313	2019-21 ucpa lot 3	MAZIERE MICHEL	01/10/2019	2 354,00 €
2313	AMO CLIMATISATION AMELIORATION THERMIQUE MAIRIE	INGEPOLE	31/10/2019	5 040,00 €
2313	LOT 1 DESAMIANTAGE IMMEUBLE AH211	GAVANIER SARL	12/12/2019	976,00 €
2313	LOT 2 DECONSTRUCTION IMMEUBLE AH211	GAVANIER SARL	12/12/2019	9 443,00 €
2313	CP19110056 ETUDE INGENIERIE RACCORDEMENT RESEAU	ORANGE	12/12/2019	828,00 €
2313	CP19100033 RACCORDEMENT ELEC UCPA	ENEDIS AGENCE PRODU	16/12/2019	2 789,00 €
2313	Amo construction préau	FOUGERON JEAN LUC	19/12/2019	3 600,00 €
2313	2019-22 TX UCPA LOT 4	HORIZON BOIS 24	06/03/2020	28 806,00 €
2313	2019-23 TX UCPA LOT 5	DB ZINC SARL	06/03/2020	116 180,00 €
2313	2019-24 TX UCPA LOT 6	SCAL SA	06/03/2020	59 064,00 €
2313	2019-25 TX UCPA LOT 7	BRANDY VERANDA	06/03/2020	91 774,00 €
2313	2019-26 TX UCPA LOT 8	ROUGIER BATIMENT	06/03/2020	117 139,00 €
2313	2019-27 TX UCPA LOT 9 RESINE	LETESSIER SAS	06/03/2020	125 532,00 €
2313	2019-28 TX UCPA LOT 10 CLOISON AGRO ALIMENTAIRES	ISONEO	06/03/2020	141 600,00 €
2313	2019-29 TX UCPA LOT 11 ELECTRICITE	CITELUM	06/03/2020	163 607,00 €
2313	2019-30 TX UCPA LOT 12 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFA	EIFPAGE ENERGIE SYSTEME	06/03/2020	368 865,00 €
2313	CP20060005 Aménagement bureaux stadu du chalet	KDS	04/06/2020	18 000,00 €
2313	2020-05 CONSTRUCTION ET POSE PREAU CHARPENTE BOIS	MATHIS ET DANEDE	01/07/2020	12 954,00 €
2313	CP20070034 CREATION REGULATION SEPARÉE CIRCUITS CH	ENGIE SOLUTIONS	17/07/2020	27 600,00 €
2315	CP20100015 VOIRIE VILLAGE SEGUINES	EUROVIA CMC TP	08/10/2020	9 870,00 €
2315	CP20100011 VOIRIE 2020 AV GAY LUSSAC	EUROVIA CMC TP	08/10/2020	53 158,00 €
2313	CP2010027 PLAN TOPO CONSTRUC PREAU ALSH	IGEO VINCENT	06/11/2020	850,00 €
2315	CP20100048 2020-09 VOIRIE 2020 CIMETIERE	EUROVIA CMC TP	06/11/2020	96 222,00 €
2315	CP20100019 VOIRIE 2020 LOT 2	SIGNAUX GIROD	06/11/2020	4 802,00 €
2315	CP20100020 VOIRIE 2020 LOT 2	SIGNAUX GIROD	06/11/2020	3 782,00 €
2315	Cp20110126 INSTAL SANITAIRES PARKING PL	FRANCIOLI	27/11/2020	33 799,00 €
2313	2019-31 TX UCPA LOT 13 EQUIPEMENT CUSINE	TOUT POUR LE FROID SO	12/12/2020	37 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 23			1 893 312,00 €

DEPENSES CHAPITRE 20

Article	Nature de la dépense	Nom du fournisseur	Date	Montant
2031	2019-35 AMO REMISE AUX NORMES CLUB HOUSE SPORTIF	cabinet d'étude	31/10/2019	4 680,00 €
2031	2019-40 TF Etude faisabilité création crématorium	cabinet d'étude	19/12/2019	2 160,00 €
2051	LOGICIEL ATAL	BERGER LEVRAULT	31/07/2020	550,00 €
2051	ANTIVIRUS	NOVIDY'S CS	07/12/2020	3 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 20			10 390,00 €

RECETTES

Article	Nature de la recette	Nom du débiteur	Date	Montant
1347	DSIL ARRETE DU 09/0819 PLACE MAIRIE	ETAT	17/10/2019	14 997,00 €
1341	DETR 2019 ARRETE DU 09/08/19 PLACE MAIRIE	ETAT	17/10/2019	28 503,00 €
1323	PDEC ELECTRIFICATION RURALE ARRETE DU 27/06/19	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	17/10/2019	6 600,00 €
1328	PLACE DE LA MAIRIE ARRETE DU 12/04/19	SYNDICAT ELECTRIFICATION HAUTE VIENNE	17/10/2019	3 942,00 €
1347	UCPA DSIL ACPTE2 25 %	ETAT	30/06/2020	50 000,00 €
1341	UCPA DETR 2018 ACPTE 2 25%	ETAT	30/06/2020	75 000,00 €
1341	UCPA DETR 2019 50%	ETAT	30/06/2020	140 000,00 €
1341	DETR PREAU GLANE	ETAT	10/12/2020	16 575,00 €
1323	GRVC 2020 QUAI DES MEGISSERIES 3EME PHASE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	10/12/2020	20 010,00 €
1323	GRVC 2020 QUAI DES MEGISSERIE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	10/12/2020	12 540,00 €
	TOTAL CHAPITRE 13			368 167,00 €

7 - Maquette et prospective du budget prévisionnel 2021

DEPENSES

Dépenses de personnel
Charges courantes

Intérêts de la dette

Autofinancement de la section
d'investissement

Annuité en capital

Acquisitions de matériels, terrains,
études, travaux

=

RECETTES

Fiscalité
DGF et subventions
Produits des services

Autofinancement

FCTVA
Subventions
Emprunts

FONCTIONNEMENT**INVESTISSEMENT**

Budget 2021

Ce projet de budget primitif a été construit :

- A fiscalité constante
- En tenant compte d'un objectif d'1,5M€ en résultat de clôture
- En intégrant les données transmises par l'Etat à ce jour

	CA 2020	BP 2021	
Fonds de roulement début d'exercice	5 032	4 051	
FONCTIONNEMENT			
Produits des services (70)	686	827	20,55%
Impôts et taxes (73)	11 694	11 589	-0,90%
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	7 111	7 100	
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	3 158	3 160	
<i>dont FNGIR (73221)</i>	562	562	
<i>dont taxe électricité (7351)</i>	225	220	
Dotations et participations (74)	2 351	2 256	-4,04%
<i>dont DGF (7411)</i>	522	500	
<i>dont DSU (74123)</i>	195	190	
<i>dont Autres organismes (7478)</i>	860	850	
<i>dont DCSTP (748313)</i>	281	280	
Autres produits de gestion courante (75)	105	120	14,29%
Atténuations de charges (013)	42	40	-4,76%
Reprises sur provisions (78)	32		
Opérations d'ordre - dotations amortissements (042)	265	280	5,66%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)	15 175	15 112	-0,42%
Charges à caractère général (011)	2 730	3 475	27,29%
Charges de personnel (012)	8 895	9 297	4,52%
Autres charges de gestion courantes (65)	1 213	1 025	-15,50%
Atténuations de produits FPIC (014)			
Autres (66 hors 66111, 68, 022, 042)	903	845	-6,42%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)	13 741	14 642	6,6%
EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©	1 434	470	-67,2%

	CA 2020	BP 2021	
Produits exceptionnels (77)	94	-	
Charges exceptionnelles (67)	567	15	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)	- 473	- 15	
EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)	961	455	
Intérêts de la dette (66111) (F)	155	138	
EPARGNE BRUTE G = E - F	806	317	
Capital de la dette (K)	890	740	
EPARGNE NETTE (G) - (K)	- 84	- 423	
INVESTISSEMENT			
Epargne nette (autofinancement)	- 84	- 423	
FCTVA / dotations-participations (10)	346	220	
Subventions d'investissement	314	788	
<i>dont RAR</i>		368	
Dotations aux amortissement	870	815	
Autres	59	38	
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	1 505	1 438	
Dépenses d'équipement directes	1 224	3 704	
<i>dont RAR</i>		2 331	
Dépenses d'équipement indirectes	-		
Autres	1 262	309	
DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)	2 486	4 013	
Emprunt		-	
Variation du FDR (résultat de l'exercice)	- 981	- 2 575	
Fonds de roulement fin d'exercice	4 051	1 476	

lexique

58

- DGF : dotation globale de fonctionnement
- CGI : code général des impôts
- RFR : revenu fiscal de référence
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- CNT : conférence nationale des territoires
- LF : loi de finances
- DUCSTP : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
- FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- DCRTP : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- DSU : dotation de solidarité urbaine
- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- FPU : Fiscalité professionnelle unique
- FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
- FCTVA : fonds de compensation pour la TVA
- ETP : équivalent temps plein